



LIFEPLAN'EXPAT

VOTRE ASSURANCE PRÉVOYANCE
INTERNATIONALE
SUR-MESURE

QUI SOMMES-NOUS ?

NOTRE MÉTIER

Depuis plus de 40 ans, MSH international conçoit et gère des solutions d'assurance santé internationale pour toutes les personnes en situation de mobilité : expatriés salariés ou indépendants, personnes en séjours temporaires à l'étranger (missions, études, WHV), seniors actifs...

Notre vocation est d'apporter des solutions à tous les expatriés dans le monde entier en termes de couvertures santé, prévoyance, assistance médicale/rapatriement et responsabilité civile.



CHIFFRES CLÉS

5^{ème} acteur mondial

+ 400 000 assurés

92% d'assurés satisfaits

Une disponibilité

24h/24 et **7j/7**

2 000 entreprises couvertes

DES SOLUTIONS POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES

À travers une gamme complète de solutions adaptées, MSH INTERNATIONAL est capable de répondre aux attentes spécifiques des Particuliers ainsi que des Entreprises et Organisations, en reflétant leur diversité : TPE/PME, ETI, Multinationales, Organisations Internationales, ONG...

NOS GARANTIES DE PRÉVOYANCE INTERNATIONALE

Les garanties de prévoyance de votre contrat ont été conçues pour vous soutenir lors d'événements qui peuvent marquer votre vie : arrêt de travail, perte d'autonomie, décès... Ces garanties vous permettent de maintenir votre niveau de vie et ainsi d'éviter que vos proches ne se retrouvent démunis financièrement.

01 / CAPITAL DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE DÉFINITIVE (OBLIGATOIRE)



Ce capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) que vous avez choisi(s), en cas de décès, ou à vous même en cas d'invalidité absolue définitive.

Il est, au choix, entre **25 000 €/30 000 \$** et **1 000 000 €/1 200 000 \$** (par tranches de 25 000 €/30 000 \$).

Vous pouvez choisir, ou non, de **doubler ce capital en cas de décès accidentel**.

02 / CAPITAL INFIRMITÉ TOUTES CAUSES (EN OPTION)



Il correspond à une somme d'argent qui vous sera versée en une fois en cas d'infirmité, si le taux d'infirmité est supérieur à 33 % suivant le barème fixé au contrat.

Ce capital est, au choix, entre **25 000 €/30 000 \$** et **1 000 000 €/1 200 000 \$** (par tranches de 25 000 €/30 000 \$), et ne peut être supérieur au capital décès souscrit.

03 / GARANTIE ARRÊT DE TRAVAIL (EN OPTION)



Pour maintenir vos revenus en cas d'arrêt de travail, vous avez le choix entre deux types de garanties :

ARRÊT DE TRAVAIL OU INDEMNITÉS JOURNALIÈRES « À LA FRANÇAISE »

Cette indemnité sera versée après une période de franchise obligatoire, et pendant une durée maximale de 24 mois.

Cette dernière sera suivie par le versement d'une rente si votre incapacité de travail est reconnue permanente.

Trois périodes de franchises disponibles :

30
JOURS

60
JOURS

90
JOURS

ARRÊT DE TRAVAIL OU INDEMNITÉS JOURNALIÈRES « À L'ANGLO-SAXONNE »

SHORT TERM DISABILITY

Cette garantie vous permettra de recevoir une indemnité dès le 1^{er} jour en cas d'incapacité temporaire de travail dû à un accident ou une hospitalisation, et dès le 7^e jour en cas de maladie.

L'indemnité s'arrêtera automatiquement après une période sélectionnée lors de la souscription.

Trois périodes de versement disponibles :

30
JOURS

60
JOURS

180
JOURS

LONG TERM DISABILITY

En complément, vous pouvez choisir une garantie vous permettant de recevoir une indemnité après expiration d'une période de franchise, à choisir également, pour une durée maximale de 1 080 jours.

Trois périodes de franchises disponibles :

30
JOURS

60
JOURS

180
JOURS

ASFE, Association of Services For Expatriates, créée en 1992, est une association de loi 1901. Sa vocation est d'apporter des solutions à tous les expatriés dans le monde entier en matière de couverture santé, prévoyance, assistance médicale / rapatriement, et responsabilité civile.

MSH International, concepteur et gestionnaire des contrats ASFE, est l'un des leaders mondiaux de la protection sociale internationale, avec plus de 400 000 personnes couvertes en situation de mobilité internationale à travers le monde. MSH International met à votre service une équipe dédiée, disponible pour vous accompagner et vous conseiller au quotidien.



MSH INTERNATIONAL L'ASSURANCE SANTÉ. AVEC VOUS. PARTOUT. TOUJOURS.

VOS CONTACTS

Pour de plus amples informations ou pour souscrire, vous pouvez nous contacter via les coordonnées suivantes :

- Tél. : +33 (0)1 53 16 42 61
- Site web : www.moncey-assurances.com

VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

MONCEY
ASSURANCES & CONSEILS